

Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur Dans le Secteur de l'Environnement « ARESSE »

Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un panel d'évaluateurs des projets « Milieu Universitaire Vert »

Septembre 2026



SOMMAIRE

1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	3
3. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION D'ÉVALUATION.....	4
4. LIVRABLES.....	4
5. SUIVI DE LA MISSION D'ÉVALUATION.....	4
6. QUALIFICATIONS ET PROFILS DES EVALUATEUR(TRICES)S.....	4
7. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE	5
8. MODALITÉS DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION	5
9. PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	6
10. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ	6
11. MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT	7



1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement « ARESSE », sous le numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union européenne à travers le volet recherche verte de son Programme « Tunisie Verte & Durable » pour l'appui à l'action environnementale en Tunisie.

Le projet ARESSE, mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), vise notamment à contribuer au renforcement des compétences vertes et à l'amélioration de l'adéquation entre les formations et les besoins du secteur de l'environnement. Il s'articule autour de trois composantes :

- **C1** : Formation & Employabilité
- **C2** : Recherche collaborative & Culture environnementale
- **C3** : MOBIDOC Green

Dans le cadre de la composante C1 « Formation & Employabilité », et dans une perspective de promouvoir l'intégration des principes de durabilité au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), en collaboration avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), la Direction Générale des Affaires Estudiantines (DGAE) et la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a lancé l'appel à propositions «Milieu Universitaire Vert» qui vise à soutenir la mise en œuvre des projets contribuant à la transformation durable du milieu universitaire.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans ce contexte, l'ANPR, la DGES, la DGAE et la DGRS comptent sélectionner, via le présent appel à candidatures, un panel d'évaluateurs spécialisés dans les différentes thématiques couvertes par le référentiel « Milieu Universitaire Vert ».

Ce panel mobilise divers profils et compétences garantissant ainsi une évaluation efficace, indépendante et impartiale des propositions.

Le panel sera chargé d'assurer :

- L'évaluation des propositions de projets soumises dans le cadre de l'appel à propositions « Milieu Universitaire Vert ».
- L'évaluation à mi-parcours des projets retenus et contractés.



3. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION D'ÉVALUATION

La mission d'évaluation se déroulera d'octobre 2026 à la date de clôture du projet ARESSE.

Cette mission se fera en présentiel et/ou à distance, selon les besoins de l'évaluation ainsi que les modalités et le calendrier fixés préalablement par le comité d'évaluation.

4. LIVRABLES

Les évaluateur(trice)s retenu(e)s seront appelé(e)s à remettre les fiches d'évaluation et les rapports de synthèse relatifs aux projets évalués dans les délais fixés par le comité d'évaluation et conformément aux procédures en vigueur.

5. SUIVI DE LA MISSION D'ÉVALUATION

Le suivi de la mission sera assuré par l'ANPR, la DGES, la DGAE et la DGRS, conformément aux responsabilités des différents membres du comité conjoint de mise en œuvre (CCME).

Une équipe composée de représentants de l'ANPR, de la DGES, de la DGAE et de la DGRS assurera l'assistance nécessaire au bon déroulement du processus d'évaluation ; L'ANPR, la DGES, la DGAE et la DGRS mettront à la disposition des évaluateur(trice)s les moyens logistiques et leur fourniront toutes les données nécessaires à l'accomplissement de la mission.

6. QUALIFICATIONS ET PROFILS DES EVALUATEUR(TRICES)

Pour assurer l'évaluation des projets "Milieu Universitaire Vert", l'ANPR, la DGES, la DGAE et la DGRS comptent sélectionner un panel d'évaluateurs aux compétences variées complémentaires dans ce domaine.

Pour constituer le panel, les principaux profils requis pour assurer cette activité sont les suivants :

- Niveau de formation : Bac + 5 minimum ;
- Disposer d'une expérience avérée dans un ou plusieurs axes couverts par le référentiel « Milieu Universitaire Vert », notamment : Gouvernance durable.



Enseignement et la formation, Recherche et innovation, vie universitaire et engagement sociétal, Gestion durable du milieu universitaire et transport durable (autre que les expériences liées à la participation ou à l'évaluation des projets);

- Justifier d'une expérience dans la conception, la coordination, la mise en œuvre et/ou le suivi de projets en rapport avec, au moins, un des 6 axes du référentiel "MUV";
- Disposer d'une expérience dans l'évaluation de projets, programmes et/ou de dispositifs en rapport avec, au moins, un des 6 axes du référentiel "MUV";

Lors de la constitution du panel, une attention particulière sera accordée à la complémentarité des profils et des domaines d'expertise, afin d'assurer une couverture adéquate des différents axes du référentiel MUV.

7. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature et de motivation au nom du Directeur Général de l'ANPR ;
- Un Curriculum Vitae, conformément au modèle présenté en **annexe 1** des présents termes de référence ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant la non-appartenance à une équipe ayant soumis un projet dans le cadre de l'appel à propositions « MUV » et d'engagement à respecter la confidentialité, conformément au modèle présenté en **annexe 2**.

Note Importante : Tout(e) fonctionnaire exerçant une fonction publique est invité(e) à présenter les autorisations nécessaires dans la phase de contractualisation.

8. MODALITÉS DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION

Les candidat(e)s sont invités à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, à l'adresse suivante : **formation.employabilite@anpr.mesrs.tn**

Objet du courrier : Candidature – Panel d'évaluateurs – Projets « Milieu Universitaire

Vert ».



Le dossier devra comprendre les pièces mentionnées à la section 7 des présents TdR.

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **14 octobre 2026**.

Après cette date, tout dossier envoyé sera jugé non recevable.

9. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les candidatures reçues dans les délais et respectant les exigences définies dans les sections 6, 7 et 8 seront examinées par une commission d'évaluation. Cette commission sera créée conjointement par l'ANPR, la DGES, la DGAE et la DGRS et elle procédera à l'évaluation de chaque dossier de candidature conformément à la grille d'évaluation suivante :

Critère	Score
1. Motivation de la candidature, notamment l'adéquation entre l'expertise et les objectifs de l'appel	10 points
2. Expérience dans les axes couverts par le Référentiel « MUV »	30 points
3. Expérience dans la conception, la coordination, la mise en œuvre et/ou le suivi de projets en rapport avec, au moins, un des 6 axes du référentiel "MUV".	30 points
4. Antécédents dans l'évaluation de projets, programmes et/ou dispositifs en rapport avec, au moins, un des 6 axes du référentiel "MUV".	30 points
Total	100 points

Seuls les évaluateur(trice)s retenu(e)s seront informé(e)s par courrier.

La commission se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures dans le cas où aucune candidature ne serait jugée acceptable.

10. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Chaque évaluateur(trice) retenu(e) pour la présente mission est tenu(e) de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'évaluateur(trice) sera tenu(e) de respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données, des



résultats, ou des informations obtenues au cours de sa mission sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

11. MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT

Les évaluateur(trice)s sélectionné(e)s interviendront en fonction de leurs domaines de compétence.

La rémunération de chaque évaluateur(trice) sera effectuée en fonction du nombre de dossiers évalués.

Coordinateur National du Projet ARESSE
Directeur Général de l'ANPR
Pr. Chedly ABDELLY

